**31ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Congo**

**Intervention de la Géorgie**

**Genève, 14 Novembre 2018**

Merci Monsieur le Président.

La Géorgie souhaite la bienvenue à la délégation du Congo et remercie le chef de la délégation pour la présentation du rapport national.

La Géorgie salue les efforts entrepris par le gouvernement Congolais depuis son deuxième passage devant l’Examen périodique universel, notamment son adhésion au a la Convention relative aux droits des personnes handicapées ainsi qu’au Protocole facultatif se rapportant à cette Convention.

La Géorgie félicite des efforts que le gouvernement Congolais avait déployés pour renforcer son cadre juridique de promotion et de protection des droits de l’homme, notamment l’introduction de l’article 8, alinéa 4 dans la Constitution concernant l’abolition de la peine de mort.

La Géorgie souhaiterait faire les recommandations suivantes au Congo:

* D’accélérer le processus de la déposition de l’instrument de ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
* Prendre les mesures nécessaires pour renforcer le volet protection des droits de l’homme de la nouvelle loi sur la Commission nationale des droits de l’homme et de la mettre en conformité avec les Principes de Paris;
* Procéder à la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort;

On souhaite à la délégation du Congo la réussite du troisième cycle de l’EPU.

Je vous remercie Monsieur le Président.